



Faire Usage Professionnel d'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) Obligations et Rôle de l'Employeur N° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Pré requis :

Posséder le permis de conduire de la catégorie B, ou autres permis en cours de validité.

Type d'action :

Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

Public concerné :

Tous salariés d'entreprises privées ou publiques souhaitant prévenir les risques routiers.

Durée : 7 heures soit une journée.

Effectif : De 6 jusqu'à 12 stagiaires.

Lieux : A définir.

Encadrement pédagogique :

- Formateurs expérimentés
- Titre Professionnel Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (ECSR)
- Formation d'Acteurs Prévention Secours dans le secteur transport routier certifié par l'INRS

Supports pédagogiques :

Agréable salle de cours climatisée, équipée de :

- Paper board
- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Véhicule

Moyens et Méthodes Pédagogiques :

Participation active, mise en avant des compétences déjà acquises des participants

Mise en situation

Etude de cas

Jeux de rôle en groupe et sous-groupe

Objectifs :

Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention

Appréhender les axes du management du risque

Développer de nouvelles compétences

Contenu :

Renforcer les capacités positives du conducteur

L'exposition du risque routier et ses particularités

Perception du risque et de la prise de conscience

Savoir tenir compte de l'environnement pour son déplacement

Analyse de l'accident

Etude de la tâche de conduite :

- Les enjeux pour les salariés
- Les conséquences humaines
- Les responsabilités civiles et pénales du salarié

Stratégies pour répondre aux situations de conduite à risques

L'organisation des déplacements :

Connaître la législation, la convention collective, le règlement intérieur et respecter les règles.

Connaître la procédure de déplacement de l'entreprise et respecter les procédures

Connaître la marge de manœuvre du salarié pour les déplacements professionnels,

Planifier la journée.

Planifier des itinéraires en fonction des conditions de circulation, de l'environnement routier, la météo, l'état de la chaussée

Prévoir les poses et temps de pose nécessaire, maîtriser le contexte environnemental (co2, bruit...).

L'utilisateur du VUL

Permis de conduire : Validité et adéquation du permis de conduire/ véhicule

Evolution de la réglementation routière



Identifier les documents à présenter aux contrôles routiers

Être capable de relever les défauts : check- list en lien avec le carnet de suivi et d'entretien

Être capable d'utiliser les dispositifs de sécurité et d'aide à la conduite, et d'apprécier leur limite d'efficacité.

Le VUL et ses équipements

Choix du véhicule en fonction de la mission

Les moyens de prévention : Retour sur les organes de sécurité active et passive, (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux).

Les nouvelles technologies : Utiliser à bon escient les aides à la conduite, (régulateur, limiteur de vitesse, Active Lane Assist...).

Les pneumatiques : Caractéristiques et contraintes

Le fonctionnement d'un véhicule et ses limites : Les lois physiques

Connaitre la personne ressource en charge de la gestion du parc, vérifier le livret de bord.

Signaler tout défaut de dysfonctionnement.

En cas de véhicule partagé, il est recommandé de formaliser la réalisation de contrôle du bon état des véhicules dans un règlement d'utilisation des véhicules.

Conséquences d'un véhicule mal entretenu.

Le transport de personnes en VUL

Les réglementations, la gestion des comportements, le port de la ceinture de sécurité.

La manœuvre d'un VUL

Les caractéristiques du véhicule, les angles morts, l'incidence du tractage d'une remorque, la position du conducteur.

La conduite du VUL

Les tâches de conduite (recherche d'indices, analyse, décision, actions), les différences avec la conduite d'un véhicule léger, les réglementations spécifiques, les risques liés aux parcours habituels dont le trajet travail, la conduite avec tractage d'une remorque, les protocoles d'utilisation du téléphone, la conduite rationnelle et sa contribution au développement durable.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session

Validation :

A l'issue de la formation un questionnaire écrit permet d'évaluer les acquis de la formation.

Remise d'une attestation de fin de formation

Partie Pratique : audit de conduite

Contenu de l'intervention :

-Cette partie se déroulera sur un itinéraire déterminé par le formateur afin d'observer les comportements et attitudes à l'égard du code de la route et de la gestion des situations de conduite pouvant générer un risque d'accident et ainsi apporter aux chauffeurs, usagers fréquents de l'espace routier des conseils pratiques leurs permettant de mieux envisager le partage de la route

1^{ère} séance afin d'évaluer les compétences et de mettre en place des actions correctives (30mn)

2^{ème} séance : conduite avec apport du formateur (30mn)

3^{ème} séance : conduite du conducteur afin de vérifier les acquis

4^{ème} séance : Piqure de rappel 1 mois après la 3^{ème} séance

Une fiche d'audit sera renseignée à la fin de chaque séance en concertation avec le chauffeur concerné

1 copie sera remise à chaque stagiaire

Le rapport ainsi que la synthèse d'audit vous seront adressés

Contact pour devis : Port 0690 53 18 32 / Tél 0590 24 16 61

arv971@orange.fr ou contact@arvformation.fr